

Lina Merlin : (suite de la page 1)

Autor(en): **Pingeon, Marguerite / Merlin, Lina**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 28

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

NEUCHÂTEL

Une nouvelle association professionnelle est née

Le Groupe neuchâtelois des assistants sociaux diplômés

Dans un monde en pleine transformation, les problèmes sociaux individuels et collectifs deviennent de plus en plus aigus et nombreux. Leur solution demande l'œuvre de spécialistes.

En vue de faire reconnaître une profession qui commence à sortir du cadre où elle est longtemps restée cantonnée, les assistants sociaux diplômés du canton de Neuchâtel, réunis en assemblée au début de cet hiver, ont décidé de créer un groupement professionnel. Cette association a pour but essentiel de travailler au perfectionnement de ses membres, de renforcer l'esprit de collégialité entre assistants sociaux et de faire connaître la profession.

Elle collaborera naturellement avec d'autres groupements neuchâtelois ou suisses travaillant dans le même sens.

Une nouvelle conseillère générale

Nous avons le plaisir de saluer Mlle Rose-Marie Pillonnet, socialiste, qui a été élue tacitement conseillère générale au Landeron, en remplacement de M. René Murisset, démissionnaire.

M. P.

Vaumarcus

Camp des éducateurs et éducatrices

On nous prie de signaler que le camp 1963 des éducateurs et éducatrices aura lieu du 3 au 8 août.

Les vacances du personnel de maison

Le Conseil municipal de Neuchâtel a fixé les directives concernant les vacances payées du personnel de maison : le 6 % du revenu doit être versé à la caisse cantonale de compensation qui, de son côté, paie son salaire à l'assuré pendant ses vacances.

TESSIN

La Fondation

« Casa riposo Annina Volonterio »

Nos lecteurs et lectrices ont déjà trouvé dans les colonnes de ce journal le nom d'Annina Volonterio, écrivain tessinois. Nous avons signalé tour à tour ses diverses publications relatives à son beau canton. Nous avons même publié en feuilleton l'un de ses contes, que Mlle Anne-Marie Du Bois avait bien voulu traduire.

Aujourd'hui, il s'agit de sa maison de Locarno qu'elle a mise au service d'autrui et qui est devenue le home d'Annina Volonterio, une maison de repos pour personnes ayant besoin d'un séjour dans un milieu tranquille, éventuellement aussi pour des dames qui veulent s'y retirer jusqu'à la fin de leur vie.

La place est restreinte : trois grandes chambres, trois petites, un jardin derrière la maison, la situation est centrale : poste, place publique à deux pas ; on jouit pourtant, dans la maison, d'une parfaite tranquillité ; celles qui l'automne dernier, y ont cherché le calme se sont déclarées satisfaites. Le peu de place disponible, regrettable à certains égards, a l'avantage de favoriser une atmosphère familiale pour celles qui la désirent ; celles qui préfèrent la solitude ont tout loisir de se tenir à l'écart.

Les prix de pension varient selon la durée du séjour et la chambre que l'on occupe. Ils sont modestement calculés et c'est pourquoi il n'a pas encore été possible de faire la dépense d'un ascenseur.

« L'espère, écrit Mlle Volonterio, que la Casa riposo deviendra un milieu choisi, un foyer de paix, dans notre vie si agitée qui éprouve les forces physiques, intellectuelles et morales de tant de femmes ». (Adresse : Casa riposo Annina Volonterio — Vicolo Cappuccini, Locarno.)

L'Hôpital cantonal de Genève

offre des occasions de développement professionnel aux

infirmières diplômées en soins médicaux

dans les services de soins et les salles d'opération Remplacements de vacances et postes stables dès le printemps 1963.

Conditions intéressantes.

Possibilité de participer à des groupes de travail pour l'organisation et l'aménagement du nouvel hôpital.

Demander les conditions et les formulaires d'inscription à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève

Une nouvelle déception...

Le corps électoral saint-gallois devait se prononcer, au cours du premier week-end de février, sur deux projets, l'un concernant un crédit pour la construction d'un hôpital, l'autre prévoyant l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires et les autorités judiciaires. Si le premier projet a été accepté à une très forte majorité, le deuxième a été repoussé avec une netteté non moins caractéristique.

Nous ignorions jusqu'à ce jour que le canton de Saint-Gall était — avec les deux Appenzell, bien entendu — l'une des forteresses, non pas seulement de l'antisuffragisme, mais de la collaboration des femmes dans des domaines... où elles auraient cependant leur mot à dire. D'ailleurs, une décision affirmative n'aurait pas été un saut dans l'inconnu, puisque dans nombre de cantons, Vaud, Berne, Zurich, etc., on trouve des femmes dans les commissions scolaires et bien d'autres.

La Suisse orientale se plaint, on le sait, de ce que son développement économique soit inférieur à la moyenne suisse — surtout le canton de Saint-Gall. Oserions-nous lui faire remarquer que si le canton est aussi... rétrograde dans le domaine économique que dans le domaine féministe — puisqu'il n'était même pas question du droit de suffrage dans la votation de février dernier — on comprend un peu qu'il n'avance pas à pas de géants en matière de progrès économique.

Messieurs de Saint-Gall, ne soyez pas si timorés la prochaine fois ! Songez qu'il y a

des cantons suisses où des femmes siègent dans les conseils législatifs, sans que la terre ait cessé de tourner pour autant. Songez qu'il y a des femmes appelées, dans ces mêmes cantons, à se prononcer sur la gestion cantonale, à travailler au sein de maintes commissions officielles — et le ciel n'est pas tombé sur la terre. Et convenez que les femmes qui paient leurs impôts comme les électeurs, qui exercent une activité professionnelle aussi bien que leurs collègues masculins, qui élèvent leur famille — qui l'entretienent parfois même quand le chef de famille ne remplit pas ses devoirs — auraient le droit — tout de même — de dire leur mot lorsqu'il s'agit de questions qui intéressent tout particulièrement la famille, les gosses, l'Eglise, les œuvres sociales... et nous en passons.

Soyons justes : le projet en question a été accepté dans neuf communes, dont la ville de Saint-Gall. C'est une consolation. Elle est maigre. Espérons, messieurs de Saint-Gall, que vous ferez mieux la prochaine fois.

S. F.

L'UNESCO a confié à Mlle Gertrude Brack, à Saint-Gall, une mission au Congo en qualité de spécialiste pour les méthodes d'enseignement ménager. O ironie ! Et dire qu'on refuse à Mlle Brack de dire son mot dans une commission scolaire d'une commune de son canton.

Séance de février du comité de l'Alliance

Les membres du comité qui assistaient à la séance du 7 février se souviendront de Zurich sous le signe de son lac gelé. Grâce à une présidente compréhensive, ils eurent des impressions à la Breughel en se promenant sur la belle couche de glace — pourquoi ne pas s'en aller ainsi jusqu'à Rapperswil ?

Le programme de la séance est chargé, il s'agit de mettre au point l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui aura lieu en mai, à Interlaken, d'examiner le projet de budget qui doit être présenté.

Au mois de juin aura lieu à Washington le congrès du Conseil international des femmes, la délégation suisse est constituée ; comme d'habitude, des visiteuses pourront s'y joindre.

L'activité des commissions est abondante et retient l'attention du comité qui s'occupe ensuite de la participation de l'Alliance à l'Expo-1964. Il est décidé d'exposer dans la section de la « Communauté humaine » et dans celle des « Impératifs de l'industrie et de l'artisanat ». D'autre part, ayant appris qu'il était prévu un jeu de boule à l'Expo, le comité a prié sa présidente d'adresser une lettre de protestation.

V. W.

Le problème de la paysanne suisse

L'Union suisse des paysannes organise un concours sur un sujet tout à fait d'actualité « Comment une paysanne seule peut-elle s'en tirer ? ». Les réponses doivent être adressées jusqu'au 1er mai au secrétariat de l'Union suisse des paysannes, Laurstrasse 10, Brugg.

ZURICH

Recours infondé

Quatorze citoyennes vaudoises, neuchâteloises et genevoises, domiciliées à Zurich, ont demandé d'être inscrites au registre civique de ce dernier canton.

Trois juges fédéraux de la Chambre de droit public du Tribunal fédéral — délégation qui tranche des recours indubitablement infondés — a rejeté leur demande en précisant que, selon la Constitution fédérale, la manière par laquelle le droit de vote est réglé au canton d'origine ne saurait qualifier ses ressortissantes domiciliées dans un autre canton pour exercer le droit de vote dans le canton de domicile d'une façon qui ne correspond pas au droit de ce dernier.

Elle est pilote d'essai d'hélicoptères

Mlle Heidi Berger, de Zurich, vient d'être admise dans l'association des pilotes d'hélicoptères « Whirley Girls », qui compte maintenant quarante-neuf membres. Mlle Berger est pilote d'essai dans l'entreprise d'hélicoptères de son père et elle est la première femme qui ait traversé les Alpes sur ce genre d'appareil.

Heureuses conséquences de la loi scolaire

Depuis l'introduction de la nouvelle loi scolaire du canton de Zurich, accordant l'éligibilité aux femmes dans toutes les autorités des écoles, trente-deux femmes ont été élues dans les communes de la campagne. A Zurich même, quarante-trois femmes faisaient partie des commissions scolaires en 1962.

BALE

30 et 31 mars

Assemblée générale de l'Association suisse de femmes de carrières libérales et commerciales.

Pour vos tricot, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthétiques

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC



DROGUERIE DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8 GENEVE

Les roses de Genève

Etablissements F. POUIGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

Léon Smulovic.

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE



Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



...et pour la vie entière, un beau

trousseau

LA LINIÈRE
3, rue du Rhône - GENEVE

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS GENEVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 99
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 97

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Lina Merlin

(Suite de la page 1)

fonctionnaires qui se marient, un autre sur l'hospitalisation gratuite des accouchées de condition modeste et un troisième en faveur d'une école maternelle obligatoire pour les enfants sourds et muets. Une autre loi très importante, votée également à la majorité du Parlement, est la suppression dans les extraits d'Etat civil de l'indication de la filiation paternelle et maternelle, ceci afin d'épargner aux enfants illégitimes l'obligation d'exposer leur condition, qui leur ferait, en fait, toutes les portes des postes officiels.

Mais la loi à laquelle son nom est lié à jamais est celle qui abolit la réglementation de la prostitution, dit « Loi Merlin ». Ce n'est qu'après dix ans de lutte et de ténacité qu'elle réussit à la faire voter par le Sénat et la Chambre des députés.

Et maintenant, après tant de labeur, Mme Lina Merlin se retire de la vie politique, mais le mot que lui adressait un journal de Turin est toujours valable : « Elle est le phare sur lequel sont fixés les yeux de tous les abandonnés ».

Marguerite Pingeon